

■ **Daniel Giauque**, à Neuchâtel, installation et entretien de chaudières-régulations, brûleurs à mazout et gaz. (FOSC du 25.03.1993, p. 1450). L'inscription est radiée par suite de remise de l'exploitation. Actifs et passifs repris, au sens de l'article 181 CO, par 'Daniel & Laurent Giauque', société en nom collectif à Neuchâtel, qui en continue les affaires.

Journal no 2054 du 27.08.2003
(01159440 / CH-645.1.004.670-2)